

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 03 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois octobre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 26 septembre 2025	Date d'affichage : 10/10/2025
---	-------------------------------

Membres en exercice : 40	Membres présents : 12
Procurations : 3	Nombre de votes : 15
Pour : 15	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - BUSSETTA Jean-Yves - CHEYNET Patrick - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MARCHETTI Laurent MAURIZI Pancrace - MEDORI Séverin - PAOLACCI Jean-Toussaint- PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : ANTONETTI Jean-Marie (à BUSSETTA Jean-Yves) - PIRAS Marie-Antoinette (à CHEYNET Patrick) - PALMIERI Michel (à FRANCESCHI Jean-Claude)

MEMBRES ABSENTS : ANGELINI Colomba - BALDOVINI Anthony - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - CALENDINI Isabelle - CASANOVA André - CASTELLANI Jean-Charles - CHESSA Pascal - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIUNGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - LUIGGI Laure - MARIANI Marthe - NOIRAULT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PAOLI Jean-François - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - RICCIARDI-SAEZ Célia - ROSSI Pierre - SANTELLI Jean-Baptiste - TADDEI Laurence - VANUCCI Bernard - VENTURINI Dominique

OBJET : RECTIFICATIFS PORTANT SUR LES DELIBERATIONS 2024-49 ET 2024-50 DU 21/11/24 CONCERNANT LE TRANSFERT DES DEUX EMPRUNTS AU SYVADEC

La présente séance du conseil communautaire fait suite à celle du vendredi 26 septembre 2025 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L2121-17 « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le Président indique aux membres présents la nécessité de rectifier une erreur matérielle qui s'est glissée sur la période de l'encours restant dû dans les deux délibérations citées en objet.

- **Délibération n°2024-49 du 21/11/2024 :**

Cette délibération porte sur le transfert du prêt n°A29181 IK d'un montant de 337 000 € contracté avec la CAISSE D'EPARGNE.

L'encours restant dû au 26/09/25 est de **280 714,00 €**.

- **Délibération n°2024-50 du 21/11/2024 :**

Cette délibération porte sur le transfert du prêt n°5209429 d'un montant de 427 155 € contracté avec la CAISSE DE DEPOTS.

L'encours restant dû au 26/09/25 est de **363 081,72 €**.

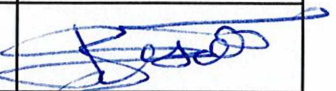
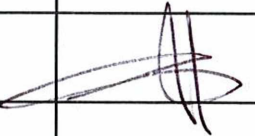
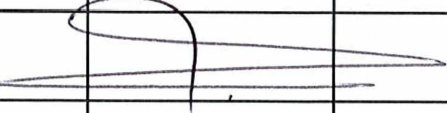
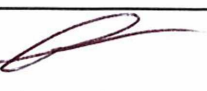
Le conseil communautaire,

Oùï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

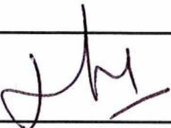
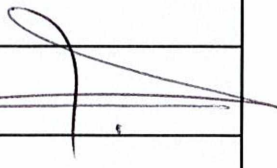
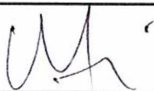
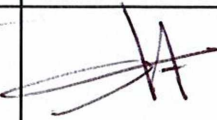
DECIDE

- **DE VALIDER** la présente délibération rectificative concernant les deux encours restant dû.

**OBJET : RECTIFICATIFS PORTANT SUR LES DELIBERATIONS 2024-49 ET 2024-50 DU 21/11/24
CONCERNANT LE TRANSFERT DE DEUX EMPRUNTS AU SYVADEC**

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
ALESSANDRINI Anthony						
ANGELI Paul						
ANGELINI Colomba						
ANTONETTI Jean-Marie					BUSSETTA Jean-Yves	
BALDOVINI Antony						
BONIFACI Jean-François						
BONY Sarah						
BUSSETTA Jean-Yves						
CALENDINI Isabelle						
CASANOVA André						
CASTELLANI Jean-Charles						
CHESSA Pascal						
CHEYNET Patrick						
DOMPIETRINI Pierre-François						
FRANCESCHI Jean-Claude						
GIACOBETTI Xavier						
GIUGANTI Paul						
GIULY Martin						
GOZZI Dominique						

**OBJET : RECTIFICATIFS PORTANT SUR LES DELIBERATIONS 2024-49 ET 2024-50 DU 21/11/24
CONCERNANT LE TRANSFERT DE DEUX EMPRUNTS AU SYVADEC**

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE <u>TITULAIRE</u> <u>POUVOIR</u>
GROSSI Christelle						
LUCIANI Dominique	Y					
LUIGGI Laure						
MARCHETTI Laurent	X					
MARIANI Marthe						
MAURIZI Pancrace	X					
MEDORI Séverin	X					
NOIRAUT- ROSSI Patricia						
ORSUCCI Christian						
PALMIERI Michel	X				FRANCOUJET	
PAOLACCI Jean-Toussaint	X					
PAOLI Jean-François						
PIETRI-FILIPPI Ghislaine						
PIRAS Marie- Antoinette	X				CHEYNET	
PISTORESI- RAMAZZOTTI Jeanne	X					
RICCIARDI-SAEZ Célia						
ROSSI Pierre						

**OBJET : RECTIFICATIFS PORTANT SUR LES DELIBERATIONS 2024-49 ET 2024-50 DU 21/11/24
CONCERNANT LE TRANSFERT DE DEUX EMPRUNTS AU SYVADEC**

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
SANTELLI Jean-Baptiste						
TADDEI Laurence						
VANNUCCI Bernard						
VENTURINI Dominique						

NOMBRE DE VOTANTS : 15			
POUR : 15	CONTRE : /	NULS : /	ABS : /

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,
Le Président,
Jean-Claude FRANCESCHI

